

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
EN DATE DU 28 AVRIL 2026**

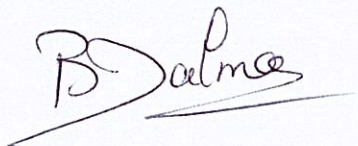
LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026/03 : délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration à la présidente du C.C.A.S.	Approuvée
Délibération n° 2026/04 : élection d'une vice-présidente du C.C.A.S.	Approuvée
Délibération n° 2026/05 : vote du budget du C.C.A.S. pour 2026	Approuvée

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil d'administration du CCAS.

A compter du 1^{er} juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du conseil d'administration. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un délai de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil d'administration du CCAS.

La présidente du C.C.A.S
Mme Béatrice DALMAZ



Le secrétaire de séance
Mme Madeleine BEL



COMMUNE DE SAINT JEAN DE NIOST

C.C.A.S



Délibération N° 2026/03

Conseil d'administration du 28 avril 2026

Nombre de membres : 17
• En exercice : 17
• Présents : 15
• Votants : 15
• Quorum : 9

Date de la convocation : 14 avril 2026

Nature de l'acte : 5.4 Institutions et vie politique – Délégation de fonctions

Objet : Délibération n° 2026/03 : délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la présidente du C.C.A.S. :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le conseil d'administration du C.C.A.S de la commune de Saint Jean de Nioist, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice DALMAZ, présidente.

Présents : M. BEL Alain - Mme BEL Madeleine - M. BONNEFOND Hervé - Mme CAVAGNA Sylvie - Mme CROST Sylvie - Mme DALMAZ Béatrice - Mme DURIS Geneviève - Mme DUROCHAT Anne - Mme GENIN Solange - Mme GUICHERD Martine - M. LANOOTE Denis - Mme MORAND Fanny - Mme MOULIN Chantal - M. RAT Eric - Mme RAVET Armelle - Mme VINGADASSALOM Cécile.

Absents excusés : M. GENIN Bruno
Mme MORAND Fanny

Secrétaire de séance : Mme BEL Madeleine.

Madame Béatrice DALMAZ, présidente, expose au Conseil d'Administration qu'en vue de faciliter le fonctionnement quotidien de la gestion du C.C.A.S, et conformément à l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer tout au partie, et pour la durée du mandat, les compétences ci-après à sa présidente, il convient de donner délégation de pouvoirs à la présidente dans les domaines énumérés ci-dessous :

- 1 Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,
- 2 Conclusion des contrats pour le C.C.A.S.
- 3 Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S.
- 4 Délivrance des documents au titre des attributions du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la présidente à exercer les compétences ci-dessus déléguées

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois

et an ci-dessus

La Présidente,

Béatrice DALMAZ

Le secrétaire de séance,

Mme BEL Madeleine

Accusé de réception en préfecture
001-260101431-20260428-2026-03-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le : 30 AVR. 2026

Et publication le : 05 MAI 2026

COMMUNE DE SAINT JEAN DE NIOST

C.C.A.S



Délibération N° 2026/04

Conseil d'administration du 28 avril 2026

Nombre de membres : 17
• En exercice : 17
• Présents : 15
• Votants : 15
• Quorum : 9

Date de la convocation : 14 avril 2026

Nature de l'acte : 5.1 Institutions et vie politique – Election de l'exécutif

Objet : Délibération n° 2026/04 : élection d'une vice-présidente du C.C.A.S :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le conseil d'administration du C.C.A.S de la commune de Saint Jean de Nioist, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice DALMAZ, présidente.

Présents : M. BEL Alain - Mme BEL Madeleine - M. BONNEFOND Hervé - Mme CAVAGNA Sylvie - Mme CROST Sylvie - Mme DALMAZ Béatrice - Mme DURIS Geneviève - Mme DUROCHAT Anne - Mme GENIN Solange - Mme GUICHERD Martine - M. LANOOTE Denis - Mme MORAND Fanny - Mme MOULIN Chantal - M. RAT Eric - Mme RAVET Armelle - Mme VINGADASSALOM Cécile.

Absents excusés : M. GENIN Bruno
Mme MORAND Fanny

Secrétaire de séance : Mme BEL Madeleine.

Madame Béatrice DALMAZ, présidente, expose au Conseil d'Administration qu'en vue de faciliter le fonctionnement quotidien de la gestion du CCAS, et conformément à l'article R 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration élit en son sein un(e) vice-président(e), chargé de représenter la présidente en cas d'empêchement, pour la durée du mandat.

Elle propose de procéder à l'élection d'un(e) vice-président(e), et demande à l'assemblée l'autorisation de voter à main levée.

Considérant la candidature de Madame VINGADASSALOM Cécile,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accepte :

- La candidature de Madame VINGADASSALOM Cécile
- De procéder à l'élection à main levée de la vice-présidente du CCAS

Il est procédé au scrutin à main levée, et les résultats du vote sont les suivants :

Mme VINGADASSALOM Cécile est élue vice-présidente du C.A. du CCAS avec 15 voix

Le Conseil d'Administration du CCAS :

- **Proclame** Mme VINGADASSALOM Cécile vice-présidente du CCAS
- **Autorise** la présidente à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Le secrétaire de séance,
Mme BEL Madeleine

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois
et an ci-dessus

La Présidente,
Béatrice DALMAZ

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le : 30 AVR. 2026

Et publication le : 05 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
001-260101431-20260428-2026-04-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

COMMUNE DE SAINT JEAN DE NIOST

C.C.A.S



Délibération N° 2026/05

Conseil d'administration du 28 avril 2026

Nombre de membres : 17
• En exercice : 17
• Présents : 15
• Votants : 15
• Quorum : 9

Date de la convocation : 14 avril 2026

Nature de l'acte : 7.1 Finances – décisions budgétaires

Objet : Délibération n° 2026/05 : vote du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour 2026 :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le conseil d'administration du C.C.A.S de la commune de Saint Jean de Nioist, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice DALMAZ, présidente.

Présents : M. BEL Alain - Mme BEL Madeleine - M. BONNEFOND Hervé - Mme CAVAGNA Sylvie - Mme CROST Sylvie - Mme DALMAZ Béatrice - Mme DURIS Geneviève - Mme DUROCHAT Anne - Mme GENIN Solange - Mme GUICHERD Martine - M. LANOOTE Denis - Mme MORAND Fanny - Mme MOULIN Chantal - M. RAT Eric - Mme RAVET Armelle - Mme VINGADASSALOM Cécile.

Absents excusés : M. GENIN Bruno
Mme MORAND Fanny

Secrétaire de séance : Mme BEL Madeleine.

Madame Béatrice DALMAZ, présidente, présente à l'ensemble du conseil d'administration le budget de fonctionnement pour 2026 du C.C.A.S, qui a été établi en prenant en compte les actions et projets prévus, et qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **En Fonctionnement à 9 600,00 €** (Neuf mille six cents euros)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **Approuve le budget du C.C.A.S** de la commune de Saint Jean de Nioist pour 2026,
- **Donne pouvoir** à la présidente pour exécuter la présente délibération.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois
et an ci-dessus
La Présidente,
Béatrice DALMAZ

Le secrétaire de séance,
Mme BEL Madeleine

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le : 30 AVR. 2026
Et publication le : 05 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
001-260101431-20260428-2026-05-BF
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026